



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question au Gouvernement n° 1050

Texte de la question

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE

M. le président. La parole est à Mme Marie-Jo Zimmermann, pour le groupe UMP.

Mme Marie-Jo Zimmermann. Monsieur le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, le grand débat national sur l'avenir de l'école, voulu par le Président de la République, a été lancé en novembre dernier à Lille. Le 17 janvier, ce seront près de 15 000 réunions publiques qui auront été organisées sur l'ensemble du territoire. Ce débat a pour but non seulement d'établir un diagnostic, mais surtout de dégager les grands axes qui guideront la construction de l'école de demain. Tous les citoyens ont été invités à y participer et, aujourd'hui, près d'un million de personnes ont apporté leurs contributions. Ainsi, toutes les questions qui se posent, de la maternelle à l'entrée dans l'enseignement supérieur, auront pu être abordées.

Nous sommes à quelques jours de la fin de la première phase de ce débat national et la commission que vous avez mise en place, monsieur le ministre, devra en tirer une première synthèse. Aujourd'hui, pouvez-vous préciser à la représentation nationale les enseignements que vous tirez de cette consultation et dans quel état d'esprit vous abordez la deuxième phase, qui devra aboutir à la loi d'orientation sur l'école ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

M. Luc Ferry, ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Madame Zimmermann, je voudrais rappeler que le Président de la République et le Premier ministre avaient souhaité, en effet, que le débat national sur l'école se fixe deux priorités : parvenir à un diagnostic sur l'état de notre système éducatif qui soit le mieux partagé possible, et indiquer, dans chaque débat sur le terrain, les trois priorités qui devaient être retenues par les participants.

Comme vous l'avez rappelé, 15 000 débats ont déjà réuni plus d'un million de personnes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Les chiffres sont fournis par un institut de sondage indépendant, la SOFRES, et non par les services du ministère, qui en ont sans aucun doute les compétences mais certains les mettent parfois en doute ! Il est intéressant de souligner que 85 % des participants à ce débat ont le sentiment que leur message a été entendu (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), et que 54 % d'entre eux en attendent beaucoup.

Mais, pour répondre à votre question de fond, à savoir quels enseignements on peut tirer de ce débat, il faut d'abord souligner que le choix des thèmes retenus prioritairement par les participants - plus d'un million, je le répète, selon ce sondage,...

M. François Loncle. Selon la police !

M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. ... ce choix est extrêmement

significatif.

D'abord, et très largement devant les autres, vient le thème : comment motiver les élèves ? Ensuite, comment lutter contre la violence dans les établissements scolaires, puis comment lutter contre l'échec scolaire et, enfin, comment diversifier les parcours - ce qui revient, au fond, à poser la question du collège unique ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

On le voit, ce débat ne se situe pas dans l'anecdotique, ni dans les paillettes. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Le sujet est lourd et nous sommes face à une demande de la part des Français, celle d'un véritable changement de cap par rapport à ce qui s'est fait au ministère de l'éducation nationale dans les années précédentes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) La commission Thélot va poursuivre son travail et les auditions vont continuer - je signale que tous les anciens ministres de l'éducation nationale sauf un ont accepté d'y participer.

De toute évidence, la conclusion à tirer est que la loi d'orientation que nous allons rédiger devra opérer le recentrage sur les fondamentaux et fournir des formulations nouvelles sur un certain nombre de sujets, comme la scolarité obligatoire ou le collège unique, mais aussi, probablement, une dizaine d'autres.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1050

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 janvier 2004